

Bulletin des actes administratifs
Université Claude Bernard Lyon 1

Numéro 380 du 16 juillet 2026



Bulletin des actes administratifs Université Claude Bernard Lyon 1 16 juillet 2026

Arrêté n°072-2026-DES-020 fixant la composition du comité électoral consultatif
de l'UCBL.

Arrêté n°073-2026-DES-021 portant désignation du directeur du SIUAPS ;

Arrêté n°072-2026-DES-020 fixant la composition du Comité électoral consultatif de l'Université Claude Bernard Lyon 1

LE PRESIDENT

- Vu le code de l'éducation et notamment l'article D719-3 ;
- Vu le règlement intérieur de l'université Claude Bernard Lyon 1 et notamment l'article 4 ;
- Vu la consultation des listes de candidats représentées au conseil d'administration ;

ARRETE

Article 1

Le comité électoral consultatif de l'Université Claude Bernard Lyon 1 est composé comme suit :

Mme la Rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, chancelier des universités, ou son représentant ;

Mme Pascale MARTINETTO, Directrice Générale des Services, Présidente du comité électoral consultatif ;

- **Collège A, Professeurs et Personnels assimilés :**

M. Claude DUSSART	Liste « Convergences 2030 »
Mme Marie ROBIN	Liste « Réussir 2025 avec Bruno LINA »
M. Gilles RODE	Liste « Ambitions2025 »

- **Collège B, Autres Enseignants-Chercheurs, Chercheurs et personnes assimilés :**

M. Dominique SAPPEY-MARINIER	Liste « Ambitions2025 »
M. Yorick ODIN	Liste « Convergences 2030 »
M. François HALLE	Liste « Réussir 2025 avec Bruno LINA »

- **Collège BIATSS :**

Mme Elodie TERRACOL	Liste « CFDT-CGT- FSU – SUD »
Mme Sybille CARABOEUF	Liste « Réussir avec Bruno LINA »
M. Frédéric FERRAND	Liste « SNPTES-UNSA »

- **Collège Usagers :**

Mme Lilou AUDEBERT-VERZY	Liste « Bouge ton campus avec Gaelis »
M. Clément LIAGRE	Liste « Union syndicale pour une université gratuite et émancipatrice, contre la précarité et l'extrême droite »

Article 2

La Directrice Générale des Services est chargée de la publication du présent arrêté au Recueil des actes administratifs de l'université Claude Bernard Lyon 1.

Villeurbanne, le 15 juillet 2026,

Le Président de l'Université,

Bruno LINA



**Arrêté n°073-2026-DES-021 portant nomination du directeur du Service Inter
Universitaire des activités Physiques, Sportives et de plein air de Lyon (SIUAPS)**

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L714-1, L 714-2, D 714-47 à D 714-54 ;

Vu les statuts de l'UCBL,

*Vu la convention modifiée portant création et organisation du Service Inter Universitaire des activités
Physiques, Sportives et de plein air de Lyon (SIUAPS) ;*

Vu la proposition formulée par le conseil du SIUAPS lors de sa séance du 16 juin 2026 ;

Vu l'accord des présidents des établissements contractants ;

ARRETE

Article 1^{er} : **Monsieur Alexis CHVETZOFF** est nommé Directeur du SIUAPS à compter du 15 juillet 2026
et pour une durée de trois ans.

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera
l'objet d'un affichage au sein des locaux de l'université et d'une publication au bulletin des
actes administratifs de l'université.

Fait à Villeurbanne, le 15 juillet 2026,

Le Président de l'Université

Bruno LINA

